

## COMPTE-RENDU – REUNION DU GTAL N°5

**OBJET**

La 5<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) s’est tenue le 11 avril 2013 à Montech. Elle visait à restituer les résultats du diagnostic technique et à approfondir les propositions d’actions du GTAL.

Cette note reprend les points discutés par le GTAL.

**PERSONNES PRÉSENTES**

Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
GIRARDI	Tobia	Castelsarrasin
BYCZYNSKI	Nicolas	Cc du Terroir de Grisolles et Villebrumier
MARSAC	Karine	Dieupentale
SABATIER	Christophe	Finhan
MASO	Natacha	Merville
CRACCO	Denis	Merville / Grenade
TOPENOT	Marie-Claude	Saint-Nicolas-de-la-Grave
BOUSCATIER	Claude	Verdun-sur-Garonne
ROUSSEAU	Xavier	Montech

Etaient excusés MM. SABATIER et DUPPI.

Etaient également présents :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme représenté</b>
SANS	Fabienne	SMEAG
SIMONET	Guillaume	Université Toulouse

Stéphanie BROCHARD a assuré l’animation de la réunion, assistée de Fanny CAZAUX (cabinet MC2).

**RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR**

<p><b>Introduction</b></p> <p><b>Restitution du diagnostic technique et échanges</b></p> <p><b>Retour sur les enjeux et présentation de la trame du plan d’actions</b></p> <p><b>Rappel des 1<sup>ères</sup> pistes d’actions et approfondissement des propositions d’actions</b></p> <p><b>Organisation des prochaines réunions</b></p>
--

**RESTITUTION DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET ECHANGES**

Une synthèse du diagnostic technique a été présentée au GTAL.

Le diagnostic technique a consisté en une analyse du territoire fluvial :

- par « **compartiments** » : l'eau, le lit mineur, le lit majeur, la plaine et le canal sont les différents compartiments du territoire fluvial, le diagnostic technique a souligné les caractéristiques de chacun ;
- en fonction des « **services rendus** » par l'écosystème fluvial : il peut s'agir de services d'approvisionnement (en eau, en sols de bonne qualité, ...), de services de régulation (des inondations, des pollutions, ...), de services à caractère social (cadre de vie, d'activités de loisirs, ...).

Les conclusions du diagnostic technique et les enjeux qui en découlent ont été présentés thème par thème (crues et inondation, espaces naturels et biodiversité, activités socio-économiques) et ont été illustrées à l'aide de cartes.

Le GTAL a fait part de plusieurs remarques :

- sur le thème « espaces naturels » :

Le diagnostic technique a souligné qu'il existe des zones humides dans la plaine et le long du canal, et qu'il pourrait être important de les préserver et de les « connecter » avec les zones humides le long du fleuve.

Or, la structure gestionnaire du canal, Voies navigables de France (VNF), a un projet d'étanchéification du canal, qui isolerait ce dernier des zones humides proches.

Un membre du GTAL s'interroge : les fuites du canal ne sont-elles pas précisément à l'origine des zones humides ?

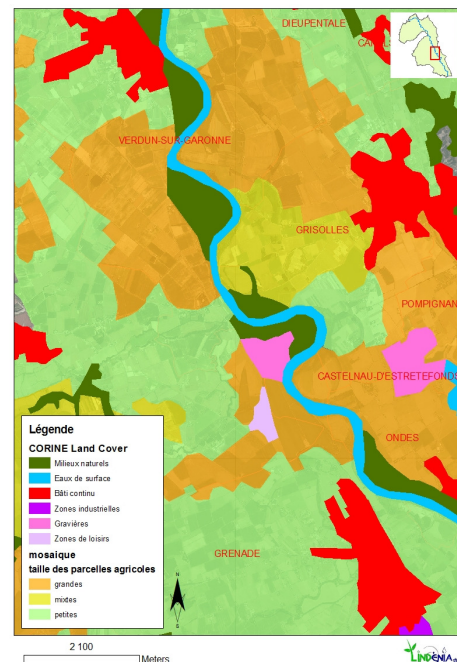


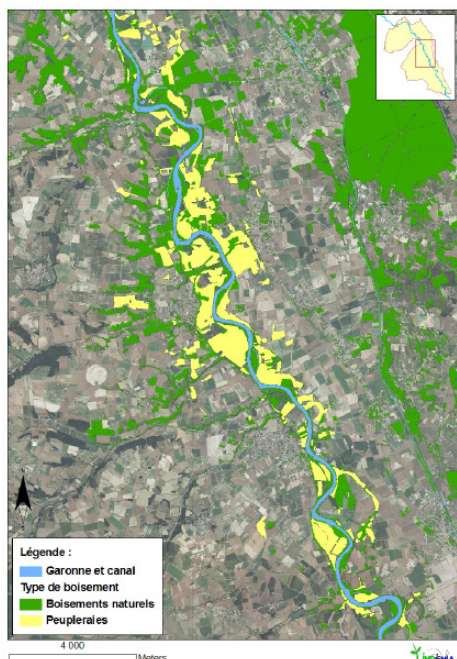
- sur le thème « activités socio-économiques » : trois cartes ont fait l'objet de remarques.

La première illustre la taille des parcelles agricoles, ainsi que des gravières (en rose foncé).

Plusieurs gravières ne seraient pas indiquées et manqueraient selon le groupe (entre Grisolles et Pompignan, ainsi qu'à Verdun). Celui-ci s'est par ailleurs étonné de l'étendue des gravières représentées.

**Le SMEAG vérifiera les données de cette carte avec le bureau d'études Lindenia.**



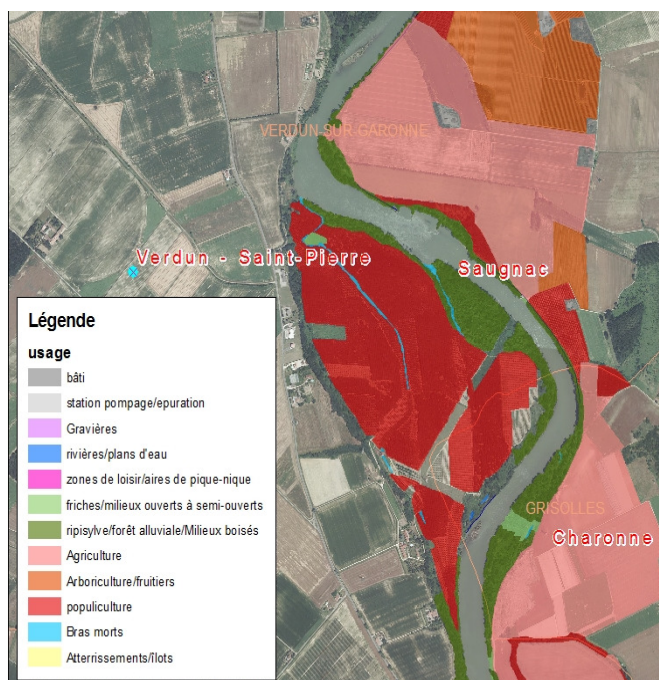


En présentant la répartition des peupleraies en bordure du fleuve, le diagnostic technique distingue clairement les peupleraies des espaces naturels.

Le GTAL a précisé que le Conseil général du Tarn-et-Garonne réalise actuellement un atlas départemental des espaces naturels et y classe des peupleraies en zones humides, étant donnée la flore présente dans ces espaces. Ce travail permet d'insister sur le fait que ce n'est pas l'existence de peupleraies en elle-même qui mérite d'être questionnée, mais la façon dont elles sont gérées.

L'illustration faisant un zoom sur la zone de Verdun-Saint Pierre et Saugnac montre des bras morts.

Le GTAL note qu'auparavant il existait une île à cet endroit, et qu'aujourd'hui les bras morts ne fonctionnent plus.



A la fin de la présentation, l'un des membres du groupe a demandé s'il existait des exemples de lagunage (création d'une zone humide) entre Toulouse et St-Nicolas, en précisant que les lagunes présentent plusieurs avantages en termes de gestion de la ressource en eau : elles amènent de l'eau, dépolluent « gratuitement », ...<sup>1</sup> Un autre participant a indiqué qu'il existe une station de lagunage à St-Nicolas, inaugurée il y a environ un an et demi.

***Ce sujet n'ayant pas été abordé dans le diagnostic technique, la question sera posée au bureau d'études Lindenia.***

<sup>1</sup> Les roselières ont, elles, un objectif davantage écologique (pour les oiseaux, la vase, ...).

**RETOUR SUR LES ENJEUX ET PRESENTATION DE LA TRAME DU PLAN D' ACTIONS**

A l'issue du diagnostic « croisé » et des discussions du Comité de pilotage du projet TFE, l'un des six enjeux identifiés par le GTAL, celui relatif à la « création de nouvelles ressources en eau », est écarté pour les raisons suivantes :

- Le Comité de pilotage a insisté sur le fait que l'on ne crée pas la ressource, on la gère (en créant des retenues par exemple).
- La problématique de la gestion de la ressource n'est pas ressortie comme un enjeu prioritaire dans le diagnostic technique du projet TFE. Cette problématique devant se traiter à une autre échelle.
- Ce sujet reste un enjeu important, mais le projet TFE n'est pas le bon cadre pour le traiter, car :
  - o la gestion de la ressource concerne l'ensemble du bassin Adour-Garonne ; le territoire du projet TFE n'est donc pas la bonne échelle pour le traiter.
  - o D'autres groupes de travail réfléchissent à cette question, notamment dans le cadre de la révision du Plan de gestion des étiages (PGE).

L'agence de l'eau Adour-Garonne mène également actuellement des études qui abordent cette question.

Le Comité de pilotage a insisté sur la notion de fonctionnalité des espaces naturels, c'est-à-dire sur leur capacité à rendre des services. Même s'ils sont en partie « détériorés », les espaces naturels peuvent rester être fonctionnels, et ne doivent pas être abandonnés. Pour illustrer cette idée, il a été pris l'exemple d'un espace naturel où se développent des plantes invasives : ces plantes invasives détériorent la qualité de l'espace naturel, mais celui-ci reste fonctionnel, il est donc d'autant plus important de le préserver.

L'un des membres du GTAL a souligné qu'il faut faire attention aux espèces invasives, en faisant référence aux carpes amour : l'Etat encourage leur introduction dans les plans d'eau privés car ces poissons aideraient à les nettoyer, mais elles constituent un danger car elles parviendront certainement à un moment donné dans la Garonne, où elles mangeront tous types de plantes (à la fois les herbes invasives, mais aussi les herbes dont ont besoin les poissons déjà présents). Lorsque cela se produira, la fonctionnalité du milieu sera fortement atteinte.

***Il a été proposé de retenir cette idée pour proposer une action en vue d'alerter les pouvoirs publics sur le risque lié à l'introduction de carpes amour.***

**RAPPEL DES 1<sup>ERES</sup> PISTES D' ACTIONS ET APPROFONDISSEMENT DES PROPOSITIONS D' ACTIONS**

Une nouvelle version de plan d'actions, reprenant les premières pistes d'actions<sup>2</sup>, a été présentée au groupe. Elle a fait l'objet de discussions. Le GTAL a travaillé plus spécifiquement sur l'axe 1.

Le tableau suivant détaille les points discutés par le groupe :

---

<sup>2</sup> Il s'agit des pistes d'actions définies par le GTAL lors de la 4<sup>ème</sup> réunion (novembre 2012 – cf. le compte-rendu correspondant).



Thème	Points discutés	Propositions d'actions qui en découlent
Capacité d'auto-épuración	Il a été demandé de modifier l'intitulé de l'objectif : il s'agit d'« améliorer » et non de « restaurer » la capacité d'autoépuración du fleuve.	Intitulé de l'objectif : améliorer la capacité d'autoépuración
	Créer des <b>espaces de lagunage</b> permettrait de dépolluer à faible coût, ils pourraient être installés à différents endroits (non seulement à la sortie de stations). Certains endroits seraient plus faciles à aménager que d'autres : par exemple, ce serait difficile au niveau de la station de Grenade. Certains participants insistent sur le fait qu'il faudrait en plus favoriser une solidarité amont-aval et le principe de pollueur-payeur.	Créer des stations de lagunage (à différents endroits) Favoriser le principe de pollueur-payeur
Eau potable	Les participants ont échangé sur l'effet levier du <b>prix de l'eau</b> . Pour certains, il faudrait arbitrer les usages par le prix pour inciter à moins consommer ; pour d'autres, ce n'est pas un levier suffisant, il faut aussi et surtout un travail de sensibilisation, d'éducation, ... Le rôle de l'école est central : c'est aussi à travers les enfants que l'on fait évoluer les comportements des parents (exemple avec la ceinture de sécurité).	Sensibiliser la population à avoir une consommation en eau durable (« consommer moins et mieux »), en menant :
	Un participant indique qu'équiper les gens avec des <b>réservoirs d'eau de pluie individuels</b> ne suffit pas : il faut aussi leur expliquer qu'il faut moins consommer, leur montrer comment modifier les pratiques, leur apprendre à planter des essences qui ne nécessitent pas beaucoup d'eau, ... Il faut donc reformuler l'action relative aux réservoirs pour l'accompagner de mesures de sensibilisation d'une part, et de mesures incitatives d'autre part (par exemple, les communes concernées pourraient subventionner la plantation d'essences locales).	- des actions de sensibilisation, auprès de 2 publics : les écoliers, et les usagers de l'eau en général - des actions d'information/formation pour diffuser des pratiques plus économes en eau (dans les jardins et potagers en particulier)
	Un membre du groupe a souligné le problème de <b>fuites d'eau</b> sur les réseaux de distribution de l'eau potable, du à la vétusté des réseaux (il a cité le cas d'un syndicat du territoire qui gère un réseau sur lequel les fuites atteindraient 50% du volume d'eau acheminé). La situation peut varier de façon importante d'un syndicat à l'autre, les syndicats agissent chacun de leur côté, les plus petits ont des moyens limités. Il faudrait plutôt une politique de gestion globale au niveau départemental, voire régional. Mais il ne faut pas que de grandes sociétés comme Veolia soit en monopole. L'idée d'une régie au niveau départemental serait évoquée en ce moment par des élus du territoire. Cette idée doit être rajoutée dans les actions à encourager.	En complément de la sensibilisation, prévoir des mesures incitatives : - Mettre en place une tarification progressive de l'eau - Aider les gens à s'équiper en réservoirs individuels
	Un agriculteur en bio s'interroge : son action concourt-elle à dépolluer la Garonne ? Plus globalement, le GTAL a convenu qu'il faudrait encourager <b>l'agriculture biologique</b> en bord de Garonne : ces parcelles constitueraient une 2 <sup>ème</sup> barrière naturelle après la ripisylve. Il faut donc ajouter une action (« Parcelles en agriculture biologique »), dans ce thème ou dans celui consacré aux activités économiques. Il a été précisé qu'en Allemagne, dans la région de Munich, tout le bassin versant est obligé de faire de l'agriculture bio pour avoir de l'eau potable non traitée (idem à Grenoble).	Soutenir la démarche du CG du Tarn-et-Garonne en faveur d'une gestion départementale des réseaux de distribution d'eau potable Développer l'agriculture biologique en bordure du fleuve (filtration)

Thème	Points discutés	Propositions d'actions qui en découlent
Gouvernance	<p>Concernant la <b>simplification de la gouvernance</b>, le groupe pense qu'il faudrait qu'il y ait un organigramme clair, en pyramide, qui précise les responsabilités de chacun, les missions de l'agence de l'eau, le travail de l'ONEMA et des DDT, ... Les membres du groupe sont partagés sur l'échelle à laquelle la gouvernance doit être organisée : pour certains, elle doit surtout être harmonisée à l'échelle du bassin, pour d'autres, pour d'autres il est surtout important que les autorités locales aient les moyens d'agir et le fassent. L'agence de l'eau pourrait être responsable à l'échelle du bassin, et déléguer concrètement la gouvernance de l'eau aux communes et communautés de communes. Il faudrait pour les usagers un seul interlocuteur.</p> <p>Les participants ont également regretté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le manque de personnel d'Etat sur le terrain pour assurer la police de l'eau,</li> <li>- le fait que les DDT ont chacune des façons différentes de fonctionner,</li> <li>- le fait que les moyens ne soient pas toujours utilisés de façon utile et efficace.</li> </ul> <p>L'une des premières pistes d'actions vise à « accorder aux communes et/ou aux communautés de communes un <b>pouvoir de police</b> des cours d'eau.</p> <p>La discussion a porté sur la législation en vigueur. Pour l'un des participants, les maires ont déjà un pouvoir de police des cours d'eau. Il a été précisé que la marge de manœuvre des maires varie selon que le cours d'eau est domanial ou non, et que la justice place les maires « sous l'autorité des préfets ».</p> <p>De plus, il a été souligné que la loi est en train d'évoluer : l'acte III de la décentralisation pourrait donner plus de pouvoirs (et de responsabilités) aux collectivités. Les communautés de communes pourraient se voir attribuées une compétence obligatoire « milieux aquatiques » (distincte de la compétence « eau »).</p>	<p>Définir une gouvernance simple, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un responsable à l'échelle du bassin (l'agence de l'eau), et des responsables délégués départementaux et locaux</li> <li>- un « guichet » unique pour les usagers</li> </ul> <p>Avoir des procédures identiques dans toutes les DDT</p> <p>Donner plus de moyens (humains et financiers) aux services de police de l'eau</p> <p>Cibler les moyens sur les actions utiles et efficaces</p> <p>Préciser le pouvoir de police des maires</p>
Ripisylve	<p>L'une des premières pistes d'actions consistait à favoriser la <b>ripisylve</b>.</p> <p>Le groupe a précisé qu'il s'agit de développer la ripisylve en quantité (profondeur des plantations) et en qualité.</p>	<p>Favoriser une ripisylve « en profondeur » sur les berges</p> <p>Favoriser le bon état de la ripisylve</p>

Les points discutés et les propositions qui en découlent permettent de compléter la trame du plan d’actions de la façon suivante.

*Nota : le tableau ci-dessous est le document de travail du GTAL ; il sera complété et finalisé lors de la 6<sup>ème</sup> réunion.*

<b>Axes</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Actions en cours</b>	<b>Propositions d’actions</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
1. La préservation de la ressource (qualité, quantité)	1.1 Améliorer la capacité d’autoépuration		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des stations de lagunage</li> <li>• Adopter le principe de pollueur-payeur</li> </ul>	
	1.2 Assurer une gestion responsable et durable de l’eau potable	Démarche du Conseil général du Tarn-et-Garonne pour une gestion départementale des réseaux de distribution d’eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population à avoir une consommation en eau durable (« consommer moins et mieux »), en menant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de sensibilisation, auprès de 2 publics : les écoliers, et les usagers de l’eau en général</li> <li>- des actions d’information/ formation pour diffuser des pratiques plus économes en eau (dans les jardins et potagers en particulier)</li> </ul> </li> <li>• En complément des actions de sensibilisation, prévoir des mesures incitatives :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une tarification progressive de l’eau</li> <li>- Aider les gens à s’équiper en réservoirs d’eau de pluie individuels</li> </ul> </li> <li>• Soutenir la démarche du Conseil général du Tarn-et-Garonne (cf. action en cours)</li> <li>• Développer l’agriculture biologique en bordure du fleuve (filtration)</li> </ul>	Les mesures incitatives doivent être accompagnées de sensibilisation.
	1.3 Renforcer l’efficacité des structures de gestion et de contrôle	Acte III de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une gouvernance simple, avec :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- un responsable à l’échelle du bassin (l’agence de l’eau), et des responsables délégués départementaux et locaux</li> <li>- un interlocuteur unique pour les usagers</li> </ul> </li> <li>• Avoir des procédures identiques dans toutes les DDT</li> <li>• Concernant les services de police de l’eau :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Leur donner plus de moyens (humains et financiers)</li> <li>- Cibler leurs moyens sur les actions utiles et efficaces</li> </ul> </li> <li>• Concernant le pouvoir de police de l’eau des Communes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les contours du pouvoir de police des maires</li> <li>- Accorder aux communes et/ou aux communautés de communes une aide financière leur permettant d’assurer ce pouvoir</li> </ul> </li> </ul>	

Axes	Objectifs	Actions en cours	Propositions d'actions	Modalités de mise en œuvre
2. La meilleure prise en compte des services rendus par le fleuve dans les activités socio-économiques	2.1 Ne pas aggraver les risques liés aux crues		<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'artificialisation des sols</li> </ul>	
	2.2 Développer la gestion des sites naturels (par les acteurs locaux)		<ul style="list-style-type: none"> <li>XX</li> </ul>	
	2.3 Réduire les impacts négatifs de l'industrie, et notamment des gravières		<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxer les gravières</li> <li>Favoriser le recyclage des déchets du bâtiment</li> </ul>	
	2.4 Développer des pratiques agricoles et sylvicoles toujours plus durables		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la performance de l'irrigation</li> </ul>	
	2.5 Valoriser la dimension sociale des activités liées au fleuve		<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir (financièrement) des micro-projets</li> <li>Informers, faire connaître, rappeler et/ou expliquer les règles, et ne pas tout interdire</li> </ul>	
3. La préservation/restauration de la fonctionnalité des écosystèmes	3.1 A l'échelle du corridor, améliorer la qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>Des habitats aquatiques,</li> <li>De la ripisylve</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser une ripisylve « en profondeur » sur les berges</li> <li>Favoriser le bon état de la ripisylve</li> <li>Arrêter d'introduire des carpes amour dans les plans d'eau privés</li> </ul>	
	3.2 A l'échelle du lit majeur, préserver : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les fonctions des zones humides et annexes hydrauliques</li> <li>L'effet d'écrêtement des crues</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>S'accorder sur les enrochements</li> <li>Travaux sur les bras morts, réouverture mécanique de chenaux, délimitation de zones d'inondation calculées, plantation d'arbres sur un linéaire important.</li> <li>Créer une roselière à St-Nicolas</li> </ul>	
	3.3 A l'échelle de la plaine, restaurer la continuité des espaces naturels		<ul style="list-style-type: none"> <li>XX</li> </ul>	



**ORGANISATION DES PROCHAINES RÉUNIONS**

A l'issue de la réunion, la date de la 6<sup>ème</sup> réunion a été fixée :

<b>R</b>	<b>Thème/Objectif</b>	<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Lieu</b>
R6	Approfondissement et finalisation des propositions d'actions	<b>Jeudi 16 mai</b>	19h-21h	A préciser
R7	Présentation et discussion de l'avant-projet de plan d'action Bilan du travail du GTAL	Septembre	19h-21h	

## COMPTE-RENDU – REUNION DU GTAL N°6

**OBJET**

La 6<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) s’est tenue le 16 mai 2013 à Ondes. Elle visait à approfondir les propositions d’actions du GTAL et à discuter des premiers résultats du sondage téléphonique.

Cette note reprend les points discutés par le GTAL.

**PERSONNES PRÉSENTES**

Ont participé à la réunion les personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
AUBIN	Hélène	Castelsarrasin
BYCZYNSKI	Nicolas	Cc du Terroir de Grisolles et Villebrumier
MARSAC	Karine	Dieupentale
SABATIER	Christophe	Finhan
MASO	Natacha	Merville
LEFEVRE	Marie-Claude	Merville
TRECCANI	Marie-Thérèse	Merville
DUVERNEUIL	Jérôme	Moissac
CRACCO	Denis	Merville / Grenade
DUPPI	Jacques	Monbéqui
TOPENOT	Marie-Claude	Saint-Nicolas-de-la-Grave
BOUSCATIER	Claude	Verdun-sur-Garonne
ROUSSEAUX	Xavier	Montech
SIEURAC	Pierre	Saint-Nicolas-de-la-Grave

Etaient excusés MM. GIRARDI et VALETTE.

Etaient également présents :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme représenté</b>
OUSTRI	Christian	Mairie d’Ondes
SANS	Fabienne	SMEAG
SIMONET	Guillaume	Université Toulouse
BOUSQUET	Hervé	Lindenia

Stéphanie BROCHARD a assuré l’animation de la réunion (cabinet MC2).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

**Introduction**

**Approfondissement et finalisation des propositions d'actions**

**Présentation et discussions des principaux résultats du sondage**

**Conclusion** (suite du projet TFE et organisation de la dernière réunion)

**APPROFONDISSEMENT ET FINALISATION DES PROPOSITIONS D' ACTIONS**

Les propositions d'actions faites lors de la 4<sup>ème</sup> et de la 5<sup>ème</sup> réunion ont été rappelées. Le GTAL a ensuite travaillé plus spécifiquement sur les propositions d'actions relatives :

- aux activités socio-économiques, pour qu'elles tiennent davantage compte des services rendus par le fleuve
- à la préservation des écosystèmes et des fonctions qu'ils rendent.

Les points discutés et les propositions qui en découlent permettent de compléter la trame du plan d'actions de la façon suivante.

*Nota :* le tableau ci-dessous est le résultat du travail du GTAL. Il sera présenté au comité technique pour qu'il étudie la faisabilité des propositions, puis au comité de pilotage, chargé de prendre les décisions.

Axes	Objectifs	Propositions d'actions
1. La préservation de la ressource (qualité, quantité)	1.1 Améliorer la capacité d'autoépuration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des stations de lagunage</li> <li>• Adopter le principe de pollueur-payeur</li> </ul>
	1.2 Assurer une gestion responsable et durable de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population à avoir une consommation en eau durable (« consommer moins et mieux »), en menant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de sensibilisation, auprès de 2 publics : les écoliers, et les usagers de l'eau en général</li> <li>- des actions d'information/ formation pour diffuser des pratiques plus économes en eau (dans les jardins et potagers en particulier)</li> </ul> </li> <li>• En complément des actions de sensibilisation, prévoir des mesures incitatives :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une tarification progressive de l'eau</li> <li>- Aider les gens à s'équiper en réservoirs d'eau de pluie individuels</li> </ul> </li> <li>• Soutenir la démarche du Conseil général du Tarn-et-Garonne en faveur d'une gestion départementale des réseaux de distribution d'eau potable</li> <li>• Développer l'agriculture biologique en bordure du fleuve (filtration ?)</li> </ul>
	1.3 Renforcer l'efficacité des structures de gestion et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une gouvernance simple<sup>1</sup>, avec :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- un responsable à l'échelle du bassin (l'agence de l'eau ?), et des responsables délégués départementaux et locaux</li> <li>- un interlocuteur unique pour les usagers</li> </ul> </li> <li>• Avoir des procédures identiques dans toutes les DDT</li> <li>• Concernant les services de police de l'eau :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Leur donner plus de moyens (humains et financiers)</li> <li>- Cibler leurs moyens sur les actions utiles et efficaces</li> </ul> </li> <li>• Concernant le pouvoir de police de l'eau des Communes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les contours du pouvoir de police des maires</li> <li>- Accorder aux communes et/ou aux communautés de communes une aide financière leur permettant d'assurer ce pouvoir</li> </ul> </li> </ul>

<sup>1</sup> Il a été souligné lors des réunions du GTAL que les discussions actuelles relatives à l'acte III de la décentralisation pourraient impacter cette gouvernance, notamment à l'échelon local.

Axes	Objectifs	Propositions d'actions
2. La meilleure prise en compte des services rendus par le fleuve dans les activités socio-économiques	2.1 Ne pas aggraver les risques liés aux crues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser l'artificialisation des sols</li> <li>• Ne pas rapprocher les enjeux du fleuve (ex : remplacer du peuplier-compatible avec l'inondation- par du maïs ou des verges – sensibles aux inondations)</li> </ul>
	2.2 Développer la gestion des sites naturels (par les acteurs locaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les démarches des collectivités locales qui gèrent des sites (Fenouillet, Grenade, Grisolles), et inciter d'autres collectivités à faire de même</li> <li>• Informer, faire connaître, rappeler et/ou expliquer les règles, et ne pas tout interdire : organiser des animations à l'intérieur de ces sites pour qu'ils ne soient pas des « réserves »</li> </ul>
	2.3 Réduire les impacts négatifs de l'industrie, et notamment des gravières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxer les gravières</li> <li>• Obliger les gravières à maintenir un accès continu de 5 mètres le long du fleuve (donc à installer en retrait le grillage délimitant le site et à entretenir le chemin attenant)</li> <li>• Favoriser le recyclage des déchets du bâtiment</li> </ul>
	2.4 Développer des pratiques agricoles et sylvicoles toujours plus durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la performance de l'irrigation</li> <li>• Soutenir/Développer l'élevage, qui est un usage compatible avec les milieux naturels de Garonne (prairies humides)</li> </ul>
	2.5 Valoriser la dimension sociale des activités liées au fleuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir des activités existantes (ex. activités sportives sur le fleuve) et des projets (ex. actions de sensibilisation portées par les associations/guides naturalistes) qui permettent de mieux connaître et faire connaître le territoire</li> <li>• Soutenir (financièrement) des micro-projets (ex. projet de navette fluviale, initiatives d'associations locales pour faire découvrir des espèces animales et végétales caractéristiques du territoire)</li> <li>• Mieux entretenir / ouvrir l'accès à la Garonne</li> <li>• Aménager les abords du fleuve (gîtes, ...) – étudier la faisabilité (en termes d'hygiène et de sécurité notamment) de réaménager des « plages »</li> </ul>



Axes	Objectifs	Propositions d'actions
3. La préservation/ restauration de la fonctionnalité des écosystèmes	3.1 A l'échelle du corridor, améliorer la qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des habitats aquatiques,</li> <li>• De la ripisylve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une ripisylve « en profondeur » sur les berges</li> <li>• Favoriser le bon état de la ripisylve</li> <li>• Arrêter d'introduire des espèces invasives animales<sup>2</sup> et végétales (nouvelles ou déjà sur le territoire) : interdire et informer, privilégier les espèces locales</li> </ul>
	3.2 A l'échelle du lit majeur, préserver : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fonctions des zones humides et annexes hydrauliques</li> <li>• L'effet d'écrêtement des crues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'accorder sur les enrochements</li> <li>• Avoir des zones où l'on laisse le fleuve déborder et prévoir des aides financières pour les propriétaires/usagers qui acceptent de voir la Garonne déborder</li> <li>• Ramener les utilisateurs de la nature en bord de Garonne</li> <li>• A l'Etat d'imposer en cas d'amodiation des cultures naturelles en bord de fleuve</li> <li>• Etudier la possibilité de travaux sur les bras morts, et de réouverture mécanique de chenaux</li> <li>• Créer une roselière à St-Nicolas</li> </ul>
	3.3 A l'échelle de la plaine, restaurer la continuité des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et faire respecter les trames vertes et bleues</li> <li>• Petits affluents (rive gauche de Garonne) : s'assurer que les riverains privés entretiennent correctement les berges (qui n'ont aucune obligation réglementaire)</li> </ul>

<sup>2</sup> Lors de la 5<sup>ème</sup> réunion, l'un des membres du GTAL avait pris l'exemple des carpes amour : ces poissons sont introduits dans les plans d'eau privés pour les nettoyer, mais ils constituent un danger car elles parviendront certainement à un moment donné dans la Garonne, et y mangeront tous types de plantes. Lors de la 6<sup>ème</sup> réunion, plusieurs participants sont revenus sur ce sujet : renseignements pris, il semblerait qu'il faille une température de l'eau élevée pour que les carpes amour se reproduisent, ce qui limite le risque d'« invasion ». Mais les participants sont d'accord pour dire qu'il ne faut pas pour autant encourager l'introduction de telles espèces, et qu'il faut surveiller celles déjà introduites.

## PRESENTATION ET DISCUSSION DES PRINCIPAUX RESULTATS DU SONDAGE

La présentation des principaux résultats du sondage téléphonique au GTAL avait 2 objectifs :

- informer le GTAL de l'avancement plus global du projet TFE : le sondage a été réalisé entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> réunion du GTAL, auprès d'un échantillon de 200 habitants répartis sur l'ensemble du territoire (hors Toulouse) ;
- permettre au GTAL, s'il le souhaite, de compléter et/ou d'ajuster ses propositions d'actions, au vu de la façon dont les habitants du territoire perçoivent le territoire fluvial.

Le GTAL a émis des remarques principalement sur deux points :

- Le sondage a notamment montré qu'un quart des habitants interrogés (24%) ne sait pas si le fleuve constitue une ressource en eau essentielle pour sa Commune, et qu'un autre quart (27%) seulement en est tout à fait conscient.

Sachant que les personnes nées sur le territoire représentent 18% de l'échantillon, le GTAL n'est pas totalement étonné de ces résultats.

- Une partie du questionnaire visait à soumettre des pistes d'actions aux habitants interrogés pour savoir s'ils y seraient favorables. Deux d'entre elles proposaient de donner un rôle plus important aux collectivités locales (pour faire respecter la réglementation et assurer l'entretien des berges).

L'un des participants a considéré que ces items étaient biaisés. Il a été rappelé que le questionnaire du sondage a en partie été construit à partir des discussions du GTAL. Or, le groupe a évoqué à plusieurs reprises l'idée que le « qui fait quoi » doit être clarifié et simplifié, et que les collectivités locales pourraient jouer un rôle plus important. Cette idée a été reprise dans le sondage pour être « testée » auprès d'un plus grand nombre d'habitants.

Les résultats du sondage montrent que les habitants interrogés sont globalement favorables à l'idée de confier aux collectivités locales le rôle de faire respecter la réglementation (72%) ainsi que l'entretien des berges (62%), mais que respectivement 12 et 15% ne se prononcent pas. Ces résultats sont cohérents avec les discussions du GTAL : les gens ne savent pas toujours qui intervient aujourd'hui autour du fleuve, ni quelle institution serait la mieux placée pour le faire.

A l'issue de cette présentation et de cette discussion, le GTAL a confirmé l'idée qu'il est essentiel de communiquer et d'informer le public, une proposition supplémentaire, et complémentaire de celles déjà inscrites, a été faite : s'appuyer davantage sur les associations, CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement), ... dotés d'une très bonne connaissance des milieux naturels, pour mener des actions de sensibilisation et de découverte du fleuve.

## ORGANISATION DES PROCHAINES RÉUNIONS

A l'issue de la réunion, il a été rappelé qu'**une dernière réunion du GTAL sera organisée en septembre ou octobre**, pour présenter au GTAL les discussions et décisions du comité technique et du comité de pilotage. Cette 7<sup>ème</sup> réunion sera aussi l'occasion de faire un bilan de toute la démarche.

Le SMEAG informe de la tenue d'un séminaire le jeudi 4 juillet en Espagne, dans le cadre du projet TFE, et convie les membres du GTAL à y participer. Un mail d'information plus détaillée sera envoyé.